

ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

Nuisances sonores et droits de publicité : l'Hôtel de Ville face à un dilemme

AU centre-ville de Libreville, des personnes menacent de porter plainte pour recadrer les auteurs des nuisances sonores, devenues un cauchemar dans le quotidien des autres administrations qui y exercent. Au niveau de l'Hôtel de Ville, chargée de réguler la vie dans la cité, l'on parle plutôt de quelques opérateurs économiques qui paient les taxes pour les droits de publicité sonore. Un compromis est-il possible ?

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon



Photo : BOTOUNOU

Tout est parti de la publicité sonore diffusée par l'opérateur Gipa.

RACHEL, employée dans un cabinet d'avocat dans les environs du siège du Pari mutuel urbain gabonais (PMUG), au centre-ville, dit être une victime des "décibels dans les environs de mon lieu de travail. Et cela m'empêche de me concentrer", se plaint la jeune femme.

En effet, non de loin là, depuis pratiquement un mois, La Gabonaise d'imprimerie et de papeterie (Gipa), opérateur économique qui pratique une promotion sur ses produits, use d'un dispositif sonore "dont l'écho dérange tout le monde. Il peut gagner son argent, il n'a pas le droit de perturber les autres". Une situation que Rachel et bien d'autres personnes qui vaquent à leurs occupations dans cet espace de la capitale gabonaise qualifient d'acte incivique. "Même si on est opérateur économique, on devrait comprendre que la vie dans la cité nous exige une discipline et le respect des voisins", rappellent-ils. Avant de pointer du doigt la mairie de Libreville qui, selon eux, "cautionne ce désordre, alors qu'elle devrait infliger des amendes aux auteurs de ce type de comportement". Mais le responsable de la structure commerciale incriminée dit, lui, avoir "payé

la taxe de publicité sonore au niveau de la direction des recettes de la mairie de Libreville. Ce qui donne l'autorisation à notre promotion", se défend Narcisse Hubert Ngoumdjeu, administrateur de la Gipa. Ce dernier brandit d'ailleurs une quittance du Trésor datant du 16 juillet 2021, prouvant effectivement qu'il s'est acquitté de la taxe liée aux droits de publicités sonores auprès de l'Hôtel de Ville de Libreville. Il reconnaît, toutefois, que "j'ai reçu effectivement des gens qui sont venus nous voir, pour se plaindre. Nous avons un tant soit peu baissé le volume". Au niveau des services de l'inspection centrale de la concurrence, de la consommation et de la

répression des fraudes de l'Hôtel de Ville, l'on indique que "les publicités sonores sont réglementées. Il n'est pas permis à un opérateur, même s'il s'est acquitté des taxes y relatives, de perturber le voisinage", précise Espert-Durant Leyeme. Et d'indiquer que "nous n'avons pas reçu de plaintes des

personnes qui se plaignent des nuisances sonores. Si elles le souhaitent, elles doivent saisir l'inspection par écrit et nous enverrons des équipes sur le terrain pour ramener les auteurs à l'ordre". Voilà donc qui ouvre une brèche aux plaignants face aux décibels qui dérangent leur tranquillité

au niveau de leur lieu de travail. Cette démarche est également celle qui devrait être initiée à l'endroit des tenanciers de bars dancing et autres bistrotts qui écument la plupart des quartiers de la capitale gabonaise, et dont les fortes vibrations perturbent en permanence le sommeil des populations avoisinantes.

Passer de la culture de l'oralité à la plainte

CNB
Libreville/Gabon

LA vie dans la cité est assujettie à un comportement exemplaire. Lequel fera en sorte que les populations vivent les unes avec les autres en bonne intelligence. "Malheureusement, nombreux à Libreville font fi de ces petites notions du vivre-ensemble. Certains préfèrent s'illustrer par des comportements déviants. On peut écouter la musique chez soi sans que l'on ne perturbe le voisin. Moi, par exemple, j'ai un voisin

qui, chaque matin, transforme pratiquement sa maison en un bar dancing. Cela malgré, les interpellations des voisins". Ce témoignage de Marc, un habitant du PK 6, fait partie de ces nombreuses plaintes qui émanent des quartiers, et principalement ceux dits sous-intégrés où les nuisances sonores constituent un phénomène de société. Tant presque "tout le monde est victime de cette situation dans nos quartiers. Si ce n'est pas un voisin, c'est soit un bar qui a ouvert ses portes en plein quartier qui fait du bruit, soit certaines églises dites de

réveil, établies au beau milieu des habitations, qui font du bruit avec leur sono, pendant leurs cultes qui ont lieu chaque jour. Or dans nos habitations, nous avons des personnes qui souffrent de la tension. Il faut que cela cesse à un moment donné!", s'insurge Marc. Mais comment faire cesser ces comportements si ceux qui en sont victimes n'osent justement s'en plaindre auprès des autorités compétentes ? Tant nombreux sont souvent ceux qui sont prompts à maugréer, sans jamais initier les procédures qu'il faut pour dénoncer le phénomène.